

O Dieu puissant

POUR LES MARIAGES

après les consentements ou lors de la signature des registres

Version française : Augustin Mahot (1854-1936)
Révision des paroles : Alain Cassagnau

Musique : psautier français de 1547 ⁽¹⁾

$\text{♩} = 65$

Sop./Alt.

O Dieu puis - sant, du haut de ton Roy au - me, sur ces é - poux ré -
Que leur a - mour en ton cœur se con - fi - e, et se ren - for - ce

Tén./Bas.

8

S./A.

pands ta grâ - ce.
tout au long des jours. C'est à Toi seul qu'ils chan-tent leur lou - an - ges

T./B.

14

S./A.

en vrais té - moins de tes mer - veil - les. Et si l'é - preu - ve

T./B.

20

S./A.

rit.

les sai - sit en rou - te, com - ble leurs â - mes d'es-poir et d'a - mour.

T./B.

1 : la partition originale indique bien "psautier français de 1547", mais l'harmonisation apparaît, au vu des altérations utilisées, correspondre à l'époque d'A. Mahot qui pourrait en être l'auteur. Elle présente quelques difficultés, et pour cette raison une harmonisation plus conforme au XVII^e s., et plus facile, est proposée en page 2.

O Dieu puissant

POUR LES MARIAGES

après les consentements ou lors de la signature des registres

Paroles et harmonisation : Alain Cassagnau
sur une base d'Augustin Mahot

Mélodie : psautier français de 1547

$\text{♩} = 60$

S./A. 27
O Dieu puis - sant, du haut de ton Roy - au - me, sur ces é - poux ré -
Que leur a - mour en ton cœur se con - fi - e, et se ren - for - ce

T./B.

S./A. 34
pands ta grâ - ce. C'est à Toi seul qu'ils chan-tent leurs lou - an - ges
tout au long des jours.

T./B.

S./A. 40
en vrais té - moins de tes mer-veil - les. Et si l'é - preu - ve

T./B.

rit.

S./A. 46
les sai - sit en rou - te, com - ble leurs â - mes d'espoir et d'a - mour.

T./B.

Libourne, 31-07-2026